

Rapports du Commissaire aux Comptes Exercice 2025

**Association
LES BAMBINS DES
ESTERETS**

Avenue des Estérêts
83340 MONTAUROUX

Christophe LA GRASSA
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

8 Cours du Général de Gaulle
83860 NANS LES PINS
Tél. : 09 72 55 55 05

S A R L L A G R A S S A A u d i t & C o n s e i l



LA GRASSA
Audit & Conseil

LES BAMBINS DES ESTERETS
Association
Siège social : AVENUE DES ESTERETS
83340 MONTAUROUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association LES BAMBINS DES ESTERETS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nans les Pins, le 19 Mai 2026
Le Commissaire aux comptes
LA GRASSA AUDIT & CONSEIL,
représenté par

 **LA GRASSA**
Audit & Conseil
Expert-comptable
Commissaire aux Comptes
www.lgaudit.com
SIRET 802 117 705 00011
Christophe LA GRASSA

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	150 435	117 948	32 486	38 068	-5 582	-14.66
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées	153		153	153		
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres						
	Total I	150 587	117 948	32 639	38 220	-5 582	-14.60
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	8 681		8 681	7 463	1 218	16.32
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	32 399		32 399	35 700	-3 301	-9.25
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	151 677		151 677	150 278	1 399	0.93
	Charges constatées d'avance (2)	813		813		813	
	Total II	193 570		193 570	193 442	129	0.07
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	344 157	117 948	226 209	231 662	-5 453	-2.35

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
FONDS DÉDIÉS	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	154 588	133 437	21 151	15.85
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	-4 032	21 151	-25 183	-119.06
	Situation nette (sous total)	150 556	154 588	-4 032	-2.61
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	20 318	25 143	-4 825	-19.19
	Provisions réglementées				
	Total I	170 874	179 731	-8 857	-4.93
	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
PROVISIONS	Fonds dédiés				
	Total II				
	Provisions pour risques				
PROVISIONS	Provisions pour charges	14 220	12 966	1 254	9.67
	Total III	14 220	12 966	1 254	9.67
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses	780	780		
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	3 060	3 790	-729	-19.25
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	32 868	29 881	2 987	10.00
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	4 406	4 513	-107	-2.38
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance				
	Total IV	41 115	38 964	2 150	5.52
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	226 209	231 662	-5 453	-2.35

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	1 050		960		90	9.38
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	258 612		239 501		19 111	7.98
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	42 292		45 000		-2 708	-6.02
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges			10 410		-10 410	-100.00
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	4 397		6		4 391	NS
Total I	306 351		295 877		10 473	3.54
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	45 653		43 109		2 544	5.90
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	3 607		3 095		512	16.55
Salaires et traitements	199 882		171 008		28 874	16.88
Charges sociales	52 745		53 196		-451	-0.85
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	9 300		8 808		492	5.59
Dotations aux provisions	1 254		2 453		-1 199	-48.89
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	142		782		-640	-81.87
Total II	312 583		282 450		30 132	10.67
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	-6 232		13 427		-19 659	-146.42

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits financiers				
De participation	2 197	2 865	-668	-23.32
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	3	3		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	2 200	2 868	-668	-23.30
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	2 200	2 868	-668	-23.30
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	-4 032	16 295	-20 327	-124.74
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion		83	-83	-100.00
Sur opérations en capital		5 424	-5 424	-100.00
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V		5 507	-5 507	-100.00
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion		361	-361	-100.00
Sur opérations en capital		290	-290	-100.00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI		651	-651	-100.00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		4 856	-4 856	-100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	308 551	304 253	4 298	1.41
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	312 583	283 102	29 481	10.41
5. EXCEDENT OU DEFICIT	-4 032	21 151	-25 183	-119.06

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature	55 873		28 900		26 973	93.33
Bénévolat	2 669		3 032		-363	-11.97
TOTAL	58 542		31 932		26 610	83.33
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens	55 873		28 900		26 973	93.33
Prestations en nature						
Personnel bénévole	2 669		3 032		-363	-11.97
TOTAL	58 542		31 932		26 610	83.33

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	7
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	7
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	7
Permanence ou changement de méthodes	8
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	9
Etat des amortissements	9
Etat des provisions	10
Etat des échéances des créances et des dettes	10
Evaluation des immobilisations corporelles	10
Evaluation des amortissements	10
Evaluation des créances et des dettes	10
Produits à recevoir	11
Charges à payer	11
Charges et produits constatés d'avance	11
Subventions d'équipement	11
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Valorisation des contributions volontaires	12
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	12

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Structure associative, multi accueil "Les Bambins des Esterêts du Lac" est ouvert à tous les enfants de 3 mois à 6 ans pour un accueil régulier ou occasionnel.

Elle veille à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants qui lui sont confiés ainsi qu'à leur développement.

Les ressources de l'association se composent de la participation financière des parents, des subventions accordées par les communes et la CAF, ainsi que les cotisations des membres.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 226 209.32 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 306 350.53 Euros et dégageant un déficit de -4 031.98 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Concernant la présentation des comptes, il a été appliqué le plan comptable conforme au règlement ANC n°2022-06.

A l'occasion de la première application des nouvelles dispositions du règlement, il a été revu les principes de comptabilisation relatifs aux transactions et aux contrats suivants :

- comptabilisation de produits de quote-part de subventions
- comptabilisation de produits de transferts de charges
- comptabilisation de charges sur exercices antérieurs

La méthode comptable retenue pour l'établissement des comptes de l'exercice clos au 31/12/2025 est la suivante :

- comptabilisation en produits et charges d'exploitation.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	6 100		
Installations générales agencements aménagements divers	104 434		418
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 389		637
Emballages récupérables et divers	33 312		2 664
TOTAL	147 235		3 719
Autres participations	153		
TOTAL	153		
TOTAL GENERAL	147 387		3 719

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			6 100	6 100
Installations générales agencements aménagements divers			104 852	104 852
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			4 026	4 026
Emballages récupérables et divers		519	35 457	35 457
TOTAL		519	150 435	150 435
Autres participations			153	153
TOTAL			153	153
TOTAL GENERAL		519	150 587	150 587

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		6 100			6 100
Installations générales agencements aménagements divers		69 420	8 231		77 651
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 856	202		2 058
Emballages récupérables et divers		31 792	867	519	32 140
TOTAL		109 167	9 300	519	117 948
TOTAL GENERAL		109 167	9 300	519	117 948
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	8 231				
Matériel de bureau informatique mobilier	202				
Emballages récupérables et divers	867				
TOTAL	9 300				
TOTAL GENERAL	9 300				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	12 966	1 254			14 220
TOTAL	12 966	1 254			14 220
TOTAL GENERAL	12 966	1 254			14 220
Dont dotations et reprises d'exploitation		1 254			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	8 681	8 681	
Divers état et autres collectivités publiques	31 535	31 535	
Débiteurs divers	864	864	
Charges constatées d'avance	813	813	
TOTAL	41 894	41 894	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	780	780		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 060	3 060		
Personnel et comptes rattachés	16 520	16 520		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 384	13 384		
Autres impôts taxes et assimilés	2 965	2 965		
Autres dettes	4 406	4 406		
TOTAL	41 115	41 115		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	32 399
Total	32 399

Il s'agit du solde attendu de la CAF concernant le solde PSU pour 31 532,24 €,
de 720€ pour une prise en charge de formation par uniformation,
et enfin à hauteur de 144€ les ventes de crêpes en fin d'année.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	19 535
Autres dettes	4 406
Total	23 941

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	813
Total	813

Il s'agit de la prime d'assurance 2026 payée d'avance.

Subventions d'équipement

La quote-part de subvention reprise au compte de résultat pour l'année 2025 s'élève à 5730 €.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Valorisation des contributions volontaires

La valorisation du local par la Mairie de Montauroux s'élève pour l'année 2025 à 27 600€. Les autres dépenses engagées par la Mairie de Montauroux à 28 273€.

Le bénévolat a été valorisé à 2668 € pour 2025.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

La provision pour charge qui a été comptabilisée au titre de cet exercice s'élève à 1253,80 euros.

Le total provisionné au 31.12.2025 s'élève à 14 220,20 euros.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		14 220
		14 220

Hypothèses de calculs retenues

Date de départ à la retraite : 64 ans

1/60 de la rémunération annuelle par année de présence



LA GRASSA

Audit & Conseil

LES BAMBINS DES ESTERETS

Association au capital de 0 €

**Siège social : AVENUE DES ESTERETS
83340 MONTAUROUX**

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le

31/12/2025

Aux Adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Nans les Pins, le 19 Mai 2026

Le Commissaire aux comptes

LA GRASSA AUDIT & CONSEIL, représenté par



LA GRASSA

Audit & Conseil

Expert comptable

Commissaire aux Comptes

Christophe LA GRASSA

www.lgrassa.com

SIRET 802 117 705 00011